

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## Formation de formateurs

A transmettre par voie électronique de préférence

**Votre contact :**

Suzanne HARMEL - Responsable des Formations - CCMP  
6-8, avenue de la Porte de Champerret - 75017 PARIS  
01 55 65 53 78 - sharmel@cci-paris-idf.fr

**Remplir 1 bulletin d'inscription par personne**

### Participant

Prénom :	Nom :
Fonction :	Spécialité :
Etablissement :	
Adresse :	
	

### Nom du séminaire

<b>Maîtriser les étapes et les enjeux d'une animation de cas</b> (1,5 jour) - En novembre, l'ordre est inversé : Ecrire puis Animer un cas	<input type="checkbox"/> 24 - 25 juin 2019	<input type="checkbox"/> 19 -20 novembre 2019
<b>Acquérir les compétences-clés pour bien écrire un cas</b> (1,5 jour) - En novembre, l'ordre est inversé : Ecrire puis Animer un cas	<input type="checkbox"/> 25 - 26 juin 2019	<input type="checkbox"/> 20 -21 novembre 2019
<b>Dynamiser la rédaction de vos cas : intégrer les techniques du storytelling</b> - (1 ou 2 jours)	Dates sur demande pour un groupe constitué	
<b>Finaliser votre cas : rédiger rapidement sa note pédagogique</b> (1 jour + 2 séances de tutorat en ligne) - tarif spécifique	Dates sur demande pour un groupe constitué	
<b>Se former à l'écriture de cas aux normes anglo-saxonnes</b> (1 jour ou 1,5 jour selon le niveau d'expertise) – tarif spécifique	Dates sur demande pour un groupe constitué	

### Tarif séminaire INTER – par personne

(Prix nets de taxe\*)

(documents pédagogiques inclus)	Adhérent à la CCMP	Prix public
<b>Session de 1,5 jour - 10 h 30</b>	<b>650 €</b>	<b>850 €</b>
<b>2 sessions consécutives de 1,5 jour (3 jours) soit 21h</b>	<b>1 150 €</b>	<b>1 400 €</b>

\* La CCI Paris Ile-de-France n'est pas assujettie à la TVA pour les activités de Formation.

### Conditions d'annulation

- En cas d'annulation, entre 21 et 8 jours avant le début du stage, 50% des frais d'inscription restent acquis à la CCMP.
- En cas d'annulation, dans les 7 jours qui précèdent le stage, la totalité des frais d'inscription restent acquis à la CCMP.

### Règlement

- Par chèque bancaire, à l'ordre de M. le Trésorier de la CCIR
- A réception de facture adressée à (Nom et adresse) si différente de celle indiquée ci-dessus :
- Par l'OPCA – OpCo (Nom et adresse)

Cachet de l'entreprise / l'établissement	Date et signature du participant

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018, le client, l'apprenant bénéficie, sur simple demande par mail à [ccmp@cci-paris-idf.fr](mailto:ccmp@cci-paris-idf.fr) d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation de leur traitement.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## ☐ Inscription

Les formations proposées par la CCMP se déroulent en présentiel ou en solution mixte.

Elles se conçoivent en interentreprises ou sur-mesure en intra-entreprise.

Conçues pour la professionnalisation ou le développement des compétences des participants, ces formations s'inscrivent dans le plan de formation de votre employeur.

En 2019, ces formations peuvent être partiellement ou intégralement financées par votre employeur ou par l'OPCA actuel dont il dépend dans l'attente de la promulgation de la nouvelle loi précisant le rôle des OpCo dans la collecte des contributions conventionnelles et/ou volontaires au titre du plan de formation, les URSSAF devant prendre le relais de la collecte.

Dans un idéal pédagogique, chaque formation s'adresse à un groupe compris entre 8 et 12 participants.

### Formation inter-entreprises

Le renvoi du bulletin d'inscription, dûment complété, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'établissement de formation, par courrier ou par mél, conditionne l'inscription d'un participant et l'envoi d'une convention de formation.

Il s'agit d'une démarche volontaire et une demande explicite de formation individuelle ou par l'établissement dont dépend la personne.

Une facture sera établie à l'issue de la formation.

### Formation intra-entreprise

Après l'acceptation du devis et du contenu de la formation, une convention de formation est adressée par la CCMP à l'entreprise ou l'établissement de formation demandeur.

## ☐ Validation de la formation

A l'issue des formations, vous recevrez une attestation de participation nominative.

Une attestation de participation et les listes d'émargements sont envoyées à votre service Formation ou à l'OPCA actuel correspondant.

## ☐ Facturation et règlements

Toute commande de formation passée par le Client entraîne son adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente.

Ces formations sont facturées en euros nets de taxe puisque la CCI Paris Ile-de-France est dispensée de TVA pour la Formation.

### Formation inter-entreprises

La formation sera réglée dès réception de la facture à l'issue du séminaire.

Le règlement pourra être effectué soit par chèque bancaire à l'ordre de CCIR Paris IDF – Centre Encaissement soit par virement sur le compte n°0001046776551 – Banque BNP Paribas Centre d'Affaires de Paris Grande Armée.  
IBAN : FR76 3000 4008 1300 0104 6776 551

Le coût de la formation inclut les documents pédagogiques.

### Formation intra-entreprise

A la fin de la formation en intra-entreprise, une facture sera adressée à l'entreprise ou l'établissement de formation signataire de la convention.

Le coût de la formation inclut les documents pédagogiques.

Le coût d'une formation n'inclut pas les frais de repas, d'hébergement et de transport de l'animateur qui seront refacturés à l'entreprise ou l'établissement de formation signataire de la convention sur présentation des justificatifs originaux.

Le règlement d'une formation se fera, dès réception de la facture, par transfert bancaire sur le compte n°000 1046776551 – Banque BNP Paribas Centre d'Affaires de Paris Grande Armée.

IBAN : FR76 3000 4008 1300 0104 6776 551

## ☐ Conditions d'annulation et de report

Toute annulation doit être formulée par écrit (mél ou courrier) auprès de Suzanne Harmel, Responsable des Formations ([sharmel@cci-paris-idf.fr](mailto:sharmel@cci-paris-idf.fr)).

Au cas où le nombre d'inscrits sera jugé insuffisant pour garantir la pertinence pédagogique de la formation, la CCMP se réserve le droit d'annuler le séminaire.

### Formation inter-entreprises

En cas d'annulation, entre 21 et 8 jours avant le début du stage, 50% des frais d'inscription restent acquis à la CCMP.

En cas d'annulation, dans les cinq jours ouvrables qui précèdent le début du stage, la totalité des frais d'inscription restent acquis à la CCMP.

### Formation intra-entreprise

En cas d'annulation, entre 4 semaines et 1 semaine (i.e. 5 jours ouvrables) avant la date du début de la formation, 50% du montant de cette formation restent acquis à la CCMP.

En cas d'annulation dans les cinq jours ouvrables qui précèdent le début de la formation, la totalité du montant de cette formation restent acquis à la CCMP.

Enfin, dans le cas du report de la formation à une date ultérieure précisé moins de 3 semaines (i.e. 15 jours ouvrables) avant la date du début de la formation, 30% du montant de cette formation resteront à la charge de l'entreprise ou de l'établissement de formation signataire de la convention de formation.

## ☐ Protection des données personnelles

Les informations et données concernant le client sont nécessaires à la gestion des inscriptions et aux relations commerciales à l'usage exclusif de la CCMP.

En fonction des informations communiquées, il sera susceptible de recevoir des offres de la CCMP.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018, le client, l'apprenant bénéficie, sur simple demande par mail à [ccmp@cci-paris-idf.fr](mailto:ccmp@cci-paris-idf.fr) d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation de leur traitement.

Les données liées à une transaction commerciale (devis, bon de commande, ...) sont conservées dans la durée pour fournir la preuve de transactions à l'acheteur et s'acquitter des obligations légales et comptables.

## ☐ Droit applicable - litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française. En cas de litige entre le client et la CCMP, une conciliation entre les parties sera privilégiée, préalablement à tout recours devant les tribunaux. En cas d'échec de la conciliation, le litige sera confié aux tribunaux compétents de Paris.